



Commission départementale des terrains et des installations sportives

PV n° 03

Réunion du : 24 février 2022 à 14h00

Lieu : siège du D.F.S.M. à YVETOT

Présidence : M. Christian LEFEBVRE

Membres présent : MM. Daniel BECQUET ; Thierry LECOURT ; Thierry LEDOUX ; Jean-Louis MAURICE.

Membres excusés : MM. Raymond LAUGEROTTE ; Dominique LEFEVRE ; Didier LEMARIE ; Raymond Roussel.

Assiste à la réunion : M. Xavier LEFRANCOIS, représentant le Comité Directeur auprès de la commission.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

ADOPTION DES PROCES VERBAUX :

Approbation du procès-verbal n°2 du 6 décembre 2021, aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté.

Condoléances :

M. Alain BERTET-PILON, dirigeant de Gonfreville l'Orcher.

M. Michel DECAMPEAUX, dirigeant du Canton d'Argueil.

Félicitations :

Les membres de la commission félicitent MM. Christian LEFEBVRE et Raymond LAUGEROTTE pour leur médaille d'argent et de bronze.

Documents : remise des nouveaux règlements des terrains et des installations sportives et des éclairages.

Pour le futsal, l'ancien règlement est toujours de rigueur.

Classement des terrains :

-CLEON 2 : Ostermeyer2 NNI 761780102.

Il est proposé le classement des installations au niveau T5 syn. Le dossier est transmis à la LFN.

District de Football de Seine Maritime

13, Rue de la corderie 76190 YVETOT

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr – Site internet : <http://dfsm.dfsm.fff.fr/>



-ELBEUF : NNI 762310101. Stade de la cerisaie.

Il est proposé le classement des installations au niveau T5 syn. Le dossier est transmis à la LFN.
à vérifier la hauteur des buts ,buts rabattables et la surface technique .

-FAUVILLE 2 : NNI 762580102.

Il est proposé le classement des installations au niveau T7. Le dossier est transmis à la LFN.

-FAUVILLE 3 : NNI 762580103.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot A8. Le dossier est transmis à la LFN.

-GOURNAY 1 : NNI 763120101. Complexe sportif de l'AULNAY 1.

Il est proposé le classement des installations au niveau T5. Le dossier est transmis à la LFN.

-GOURNAY 2 : NNI 763120101. Complexe sportif de l'AULNAY 2.

Il est proposé le classement des installations au niveau T6. Le dossier est transmis à la LFN.

-GOURNAY 3 : NNI 763120103. Complexe sportif de l'AULNAY 3.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot A8. Le dossier est transmis à la LFN.

-GOURNAY 4 : NNI 763120104. Complexe sportif de l'AULNAY 4.

Il est proposé le classement des installations au niveau Foot A8. Le dossier est transmis à la LFN.

-GRAND COURONNE : NNI 763190101. Stade Auguste DELAUNE.

Il est proposé le classement des installations au niveau T5. Le dossier est transmis à la LFN.

-ST ROMAIN DE COLBOSC 1 : NNI 766470101. Stade Renault LEBERQUIER 1.

Il est proposé le classement des installations au niveau T4. Le dossier est transmis à la LFN.

-ST ROMAIN DE COLBOSC 2 : NNI 766470102. Stade Renault LEBERQUIER 2.

Ne peut être classé, les tests in situ n'ont pas été réalisés.

-ST ROMAIN DE COLBOSC 3 : NNI 766470103. Stade Renault LEBERQUIER 3.

Il est proposé le classement des installations au niveau T7. Le dossier est transmis à la LFN.

Classement des éclairages :

-LE MESNIL-ESNARD : stade du SIVOM NNI764290201

Eclairage moyen : 221 lux

Facteur d'uniformité u2h : 0.62

Rapport E mini / E maxi u1h : 0.41

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E6, le dossier est transmis à la L.F.N.

District de Football de Seine Maritime

13, Rue de la corderie 76190 YVETOT

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr – Site internet : <http://dfsm.dfsm.fff.fr/>



-ROUEN : Stade Irène HERMEL, NNI 765400501

Eclairage moyen : 322lux

Facteur d'uniformité u2h : 0.68

Rapport E mini / E maxi u1h : 0.46

Il est proposé le classement de l'éclairage en niveau E6, le dossier est transmis à la L.F.N.

Questions diverses :

Point sur les contrôles des terrains.

-LE MESNIL-ESNARD : stade du SIVOM NNI764290201

Suite au courrier de la LFN, un rapport avec photos, a été transmis à la LFN, le banc de délégué sera déplacé pour libérer l'accès à l'aire de jeu.

Prochaine réunion, au siège du D.F.S.M. à YVETOT le : 7 AVRIL 2022 à 14H00

Le Président

Christian LEFEBVRE

Le Secrétaire

T LEDOUX